

L'an deux mil vingt-trois le 27 mars à 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur CRAMER Michel, Maire.

**Etaient présents :** Mesdames DELILLE Laëtitia, FESSARD Séverine et LEFRANÇOIS Dominique.

Messieurs CRAMER Michel, DUVAL Cédric, MOREL Teddy et PLICHET Guillaume

**Etait absente excusée :** Madame DUBOC Catherine ayant donné pouvoir à Monsieur DUVAL Cédric  
Monsieur LEGRAND Lucien ayant donné pouvoir à Madame DELILLE Laëtitia.

Formant la majorité des membres en exercice et pouvant valablement délibérer, et membre auxiliaire Madame CARRÉ Elise Secrétaire de Mairie.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Proposition est faite de désigner Monsieur MOREL Teddy pour assurer ces fonctions.

#### Compte-rendu

Approbation et signatures du compte rendu du Conseil Municipal du 13 février 2023.

#### Présentation du certificat administratif pour dépassement du budget chapitre 14 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite aux différents échanges entre la Commune (contenu du CA) et la DGFIP (contenu du CG) il n'y a plus de dépassement de budget. Le solde est de 38,05 €. Le certificat administratif est inutile.

#### Présentation du Compte Administratif:

Présentation du Compte Administratif par Monsieur le Maire et par Madame DELILLE, première adjointe.

##### Partie fonctionnement :

Chapitre	Libellé	Budget 2022	CA 2022
011	Charges Générales	152 970,00 €	134 028,18 €
012	Charges de personnel et frais assim.	93 350,00 €	94 522,39 €
014	Atténuation de produits	28 577,00 €	28 538,95 €
65	autres charges de gestion	38 979,00 €	35 777,39 €
66	Charges financières	3 500,00 €	3 485,33 €
67	Charges exceptionnelles	1 000,00 €	475,00 €
022	dépenses imprévues	9 073,82 €	0,00 €
<b>Total dépenses physiques</b>		<b>327 449,82 €</b>	<b>296 827,24 €</b>
023	Virement à la section investissement	216 917,50 €	0,00 €
042	Op d'ordre de transfert	17857,00 €	17 857,00 €
<b>Total dépenses Fonctionnement</b>		<b>562 224,32 €</b>	<b>314 683,69 €</b>
<b>Recettes</b>			
13	Atténuation de charges	10 400,00 €	9 897,60 €
70	Vente de produits / Prestation de services	62 400,00 €	56 842,18 €
73	Impôt et taxes	110 000,00 €	127 432,00 €
74	Dotations, Subv. et Participations	122 680,00 €	157 282,58 €
75	Autres produits de gestion courante	13 400,00 €	16 502,46 €
77	Produits exceptionnels	100,00 €	183,24 €
<b>Total Recettes</b>		<b>318 980,00 €</b>	<b>368 140,06 €</b>
<b>Résultat d'exploitation reportée</b>		<b>243 244,32 €</b>	<b>243 244,32 €</b>
<b>Recettes de fonctionnement cumulées</b>		<b>562 224,32 €</b>	<b>611 384,38 €</b>

##### Partie investissement :

Dépenses	Budget	CA	Situation
OP 186 Extincteur	250,00 €	186,96 €	
OP 188 Aménagement Ravine	2 000,00 €	0 €	à reconduire
OP 192 trottoir3ème tranche	176 674,00 €	0 €	<b>RAR 178 389,43 €</b>
OP 218 Salle d'Activités Communale	169 200,00 €	197 936,02 €	<b>RAR 18 771,49 €</b>
OP 219 Etudes et Architecte pour Salle d'activités	19 471,00 €	18 603,48 €	<b>RAR 867,52 €</b>
OP 221 Enfouissement réseaux SIEGE Tranche 3	27 000 €	20 275,75 €	Terminée
OP 226 Aménagement jardins ouvriers	3 000 €	2 997,60 €	Terminée

Dépenses	Budget	CA	Situation
OP 227 Enduit mur école + (DM3)	RAR 2 460 €	2 459,39 €	Terminée
OP 228 Réfection électricité église	4 000 €	0 €	A reconduire
OP 232 Place Lucien Nicolas	157 300,00 €	0 €	RAR 180 154,41 €
OP 231 Enfouissement réseaux SIEGE Kratz		0 €	En 2024
OP 233 Aménagement PMR Mairie	57 800,00 €	1 524,00 €	A reconduire
OP 235 Toiture clocher église	RAR	11 875,88 €	Terminée
OP 239 Défense incendie	17 500 €	8 848,98 €	RAR 4 196,87 €
OP 240 Etude 2 RD321, Trottoirs et Place	RAR 19 062 €	11 357,34 €	RAR 7 704,66 €
OP 241 Etudes aménagement ravine	1 700 €	0 €	à reconduire
OP 244 LED Aubépine	3 800 €	0 €	RAR 3 800,00 €
OP 245 Gestion des eaux pluviales	2 900 €	0 €	RAR 2 820,00 €
OP 246 Achat photocopieur de l'école		3 060,00 €	
<b>Total</b>		<b>279 125,40 €</b>	
<b>RAR</b>			<b>396 704,38 €</b>
Emprunts (capital) fin 2024 Taux :1,08% 97 925,90 €		12 855,31 €	à reconduire
Emprunts (capital) fin 2024 Taux : 0,43% 80 000,00 €		10 064,18 €	à reconduire
Emprunts (capital) fin 2041 Taux :1,03% 300 000,00 €		13 579,58 €	à reconduire
168751 Dette envers groupe de CL. Fin 2023		400,31 €	à reconduire
165 Cautionnements		0.00 €	à reconduire
<b>Total :</b>		<b>36 899,38 €</b>	
<b>Total Général</b>		<b>316 024,78 €</b>	
<b>Recettes</b>			
1068 Excédents à reporter	0 €	0 €	
10226 Taxe Aménagement		1 554,91 €	
28041512 Amortissement		17 856,45 €	
FCTVA de 2021		5 032,00 €	
Amandes de police place		29 162,00 €	
Amandes de police RD321 et assainis. en traverse		30 500,00 €	RAR 40 000 €
Acompte DETR SAC + département		47 643,70 €	RAR 38 617,90 €
DETR et Département Défense incendie			RAR 7 996,00 €
<b>RAR</b>			<b>86 613,90 €</b>
<b>Total :</b>		<b>131 749,06 €</b>	
R001		274 634,67 €	
<b>Total général:</b>		<b>406 383,73 €</b>	

## 2023-02/01 Vote du Compte Administratif :

Monsieur le Maire se retire et Madame DELILLE Laëticia reprend la parole pour la lecture des comptes de l'exercice écoulé.

Résultat CA					
<b>Fonctionnement</b>	Dépenses	<b>314 683,69 €</b>	<b>Investissement</b>	Dépenses	<b>316 024,78 €</b>
	Recettes	<b>368 140,06 €</b>		Recettes	<b>131 749,06 €</b>
	Résultat exercice	<b>53 456,37 €</b>		Résultat exercice	<b>-184 275,72 €</b>
	Report 2021	<b>243 244,32 €</b>		Report 2021	<b>274 634,67 €</b>
	Résultat de clôture en excédent	<b>296 700,69 €</b>		Résultat de clôture en excédent	<b>90 358,95 €</b>

Lecture faite, Madame DELILLE Laëticia, demande au Conseil Municipal de bien vouloir procéder au vote du Compte Administratif 2022

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de 8 voix :**

- De voter le Compte Administratif 2022
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

2023-02/02 Approbation du Compte de Gestion :

Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance pour la présentation du compte de Gestion de l'exercice écoulé. Il précise que le Compte de Gestion valide bien le Compte Administratif à l'écart près de 0,56 € de plus du au report de 2021.

Report 2021 CA **243 244,32 € CG 243 244,88 €**

Nous devons prendre en compte les 0,56 € de plus dans l'affectation des résultats. Cet écart est dû aux arrondis successifs des budgets précédents. Le résultat de clôture est le suivant : **296 701,25 €**

Puis monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir procéder à l'approbation du Compte de gestion 2022.

Résultat CA 2022			CG 2022			
Fonctionnement	dépenses	314 683,69 €	314 683,69 €	dépenses	Fonctionnement	0,00
	recette	368 140,06 €	368 140,06 €	recette		0,00
	Résultat exercice	53 456,37 €	53 456,37 €	Résultat exercice		0,00
	report 2021	243 244,32 €	243 244,88 €			-0,56
	<b>Résultat de clôture</b>	<b>296 700,69 €</b>	<b>296 701,25 €</b>			<b>-0,56</b>
Investissement	dépenses	316 024,78 €	316 024,78 €	dépenses	Investissement	0,00
	recette	131 749,06 €	131 749,06 €	recette		0,00
	Résultat exercice	<b>-184 275,72 €</b>	<b>-184 275,72 €</b>	Résultat exercice		0,00
	report 2021	274 634,67 €	274 634,67 €			0,00
	<b>Résultat de clôture</b>	<b>90 358,95 €</b>	<b>90 358,95 €</b>			0,00
Reste à réaliser investissement	RAR	<b>310 090,48 €</b>				

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de 9 voix :**

- **De valider le Compte de Gestion 2022**
- **D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.**

2023-02/03 Vote de l'affectation des résultats :

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2022, en adoptant le compte administratif 2022. Le CA voté fait apparaître les éléments suivants :

<u>Reports :</u>	
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	<b>274 634,67 €</b>
Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure :	<b>243 244,88 €</b>
<u>Soldes d'exécution :</u>	
Un solde d'exécution de la section d'investissement de :	<b>- 184 275,72 €</b>
Un solde d'exécution de la section de fonctionnement de :	<b>53 456,37 €</b>
<u>Restes à réaliser :</u> Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	<b>396 704,38 €</b>
En recettes pour un montant de :	<b>86 613,90 €</b>
<u>Besoin net de la section d'investissement :</u>	
Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à:	<b>219 731,53 €</b>
<u>Compte 1068 :</u>	
Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	<b>219 731,53 €</b>
Excédent de fonctionnement à reporter en 2023 (R002) :	<b>76 969,72 €</b>
Excédent d'investissement à reporter en 2023 (R001) :	<b>90 358,95 €</b>

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter l'affectation de résultat,

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de 9 voix,**

- **De voter l'affectation de résultat,**

☛ **D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.**

2023-02/04 Vote des taux Communaux :

Monsieur le Maire précise que même si nous ne pouvons pas voter le Budget aujourd'hui la préparation est bien avancée :

Lors du dernier Conseil nous avons déjà débattu sur la partie investissement du budget.

Aujourd'hui nous pouvons vous présenter l'analyse effectuée sur la partie fonctionnement en dépense

Ce budget très rigoureux a pour objectif de maîtriser les dépenses de fonctionnement afin de minimiser toutes les augmentations générales.

23-02

SÉANCE DU 27 MARS 2023

337

Monsieur le Maire présente une mise à jour de la partie investissement suite à la subvention accordée par la CDCLA.

Puis Monsieur le Maire continue par la présentation de la partie fonctionnement en dépense.

Ensuite Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les impôts communaux cette année pour les raisons suivantes :

- Le budget présenté est « serré » mais réalisable.
- Nous avons augmenté de 1,5% l'année dernière.
- L'inflation actuelle grève déjà le budget des ménages. Evitons d'en rajouter.

Des échanges s'engagent, puis monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette proposition

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de 9 voix de ne pas augmenter le taux d'imposition en 2023, et de garder les taux d'imposition suivants :**

☛ **Taxe Foncière : 38,59 %**

☛ **Taxe Foncière non bâtie : 47,22 %**

☛ **D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tout document afférent à ce dossier**

2023-02/05 Signature d'une convention de travaux sous mandat relative à la réalisation de travaux d'aménagement d'hydraulique

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une convention entre la SNCF, La famille MOREL, le SYMA et la Mairie de Douville sur Andelle pour permettre l'aménagement d'un bassin de retenue d'eau pluviale. Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que le SYMA propose d'aménager une petite retenue d'eau sur les parcelles AB131 et 132, appartenant à la SNCF, afin de retarder l'écoulement dans la ravine. En contrepartie la Commune de Douville sur Andelle s'engagerait à effectuer l'entretien de ces aménagements.

Puis Monsieur le Maire donne la Parole à M. DUVAL Cédric pour une présentation détaillée du contenu du dossier.

Des échanges s'engagent, puis monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ces aménagements.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de 9 voix,**

☛ **D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec le SYMA,**

☛ **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.**

2023-02/06 Avis du Conseil Municipal sur le dossier de la SCEA Elevage des Peupliers :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'exploitation SCEA Elevage des Peupliers qui possède 189 vaches laitières souhaite augmenter son nombre de vaches à 365 vaches laitières afin de produire 18 000 litres de lait par jour au lieu de 8 000 litres comme actuellement. Monsieur le Maire précise au conseil Municipal que l'enquête publique est close depuis le 13 mars et que le Conseil Municipal doit donner son avis sur ce dossier avant le 28 mars.

Des échanges s'engagent, puis monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce dossier.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de 9 voix,**

☛ **De donner un avis favorable à l'extension de cette installation.**

☛ **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.**

2023-02/07 Création de régies afin de pouvoir accepter chèques et argent liquide :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin de percevoir des chèques ou de l'argent liquide nous sommes obligés de créer une Régie et de nommer un régisseur titulaire et un régisseur suppléant ; ainsi que d'ouvrir un compte de DFT (Fonds de dépôts au Trésor).

La régie permettrait d'encaisser les produits :

- Des activités périscolaires.
- De la location de la S.A.C.

- De la vente des concessions au cimetière.

Madame CARRE Elise se propose pour être Régisseur titulaire

Madame LEFRANCOIS Dominique se propose pour être Régisseur suppléante.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de 9 voix,**

☞ **De donner un avis favorable à la création d'une Régie.**

☞ **De nommer :**

➤ **Madame CARRE Elise Régisseur titulaire**

➤ **Madame LEFRANCOIS Dominique Régisseur suppléante**

☞ **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.**

2023-02

SÉANCE DU 27 MARS 2023

338

Demandes de dérogations scolaires :

Mme DELILLE Laetitia présente au Conseil Municipal les demandes de dérogations scolaires.

Les dérogations sont au nombre de 3 dont une pour Douville.

Les 2 dérogations de familles d'Amfreville les Champs, l'une pour l'école de Muid et l'autre pour celle de Pont de l'Arche, sont déjà acceptées par la Mairie d'Amfreville les Champs.

La dérogation de la famille de Douville sur Andelle pour l'école de Pont de l'arche. Père à Igoville, nourrice à Pont de l'arche et les deux travaillent à Louviers.

Le Conseil Municipal comprend les difficultés de la famille mais refuse de participer à tout frais scolaires étant donné que la Commune possède une école qui lui crée déjà des dépenses importantes.

2023-02/08 Autorisation de domiciliation d'une association en mairie :

Monsieur le Maire fait lecture du courrier de l'Association Team Economie et propose au Conseil Municipal de voter pour autoriser la domiciliation de l'association en Mairie Il précise que d'autres associations sont déjà domiciliées en Mairie.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de 9 voix,**

☞ **De donner un avis favorable à la domiciliation de l'association Team Economie.**

☞ **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.**

Questions diverses :

Monsieur le Maire fait lecture du courrier du préfet qui rappelle les règles et préconisations sur la géométrie et la signalisation des ralentisseurs.

La séance du Conseil Municipal est levée à 22H15.